

Département de l'YONNE
Commune de PAROY-SUR-THOLON

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 12 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de M. Éric GALLOIS, Maire.

Présents : Mmes RAYNAL Nathalie, ROBERT Cindy et MM BERNARD-BRUNET Frédéric, CHAUMARTIN Christian, LEMOINE Cédric,

Absents excusés : Mme BACHELOT Astrid et MM BARON Nicolas, CLUNET Guy (pouvoir à M. Gallois), MICHEL Fabrice (pouvoir à M. Bernard-Brunet).

Absent : Néant.

Date de la convocation : 2 juillet 2021

- **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Modification du budget 2021 – DM1

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL 2021 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 9 avril 2021.

- **DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme RAYNAL Nathalie secrétaire de séance.

- **CHEMINS DE RANDONNÉES :**

M. Christian CHAUMARTIN, intéressé par le sujet, ne peut pas participer à la délibération.

Le quorum n'étant plus atteint, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement.

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion.

- **RESTAURANT DU MOULIN :**

➤ **Délibération 2021/03/01 : Exonération de loyer :**

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment la fermeture des établissements de catégorie N, comme les restaurants, à compter du 30 octobre 2020,

Considérant qu'il est possible d'aider financièrement ces établissements à surmonter cette crise,

Considérant que la commune est propriétaire des locaux du Restaurant du Moulin,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'annuler le loyer du mois de mai 2021 du Restaurant du Moulin,
- Charge M. le Maire de faire appliquer cette décision.

- **TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES DE L'ÉGLISE – 2^E TRANCHE :**

Vu la délibération du 26 février 2021 décidant la réalisation des travaux de restauration des façades de l'église 2^e tranche et suite aux essais de piquetage réalisés par le maçon, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le devis initial de l'entreprise BONFILLOU est inchangé pour un montant de 19 182 € HT.

Les demandes de subventions ayant été faites pour un montant de travaux de 21 650 € HT et afin de ne pas perdre de subventions, M. le Maire propose au Conseil de faire réaliser en plus les joints des contreforts.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal estime que le restant à charge (8 914 € HT) est trop élevé pour la commune et décide de ne pas faire refaire les joints des contreforts.

- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2020-06-01 du 25 septembre 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

- a) Décision n°2021-01 du 11 juin 2021 : Portant demande de subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour la mise à niveau en matière d'équipement numérique pour le secrétariat de la mairie.

- Délibération 2021/03/02 : MODIFICATION DU BUDGET 2021 – DM1

Vu le Budget 2021,

Vu la délibération n°2021-03-01 du 12 juillet 2021 portant annulation du loyer du Restaurant du Moulin pour le mois de mai 2021,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux crédits ouverts au budget 2021,

Après délibération et l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2021 de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	6288	- 1 700 €			
67	6718	+ 700 €			
023	023	+ 1 000 €			
TOTAL		0	TOTAL		0
DEPENSES D' INVESTISSEMENT			RECETTES D' INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
21	2135	- 56 000 €	021	021	+ 1 000 €
23	231	+ 56 000 €	13	132	+ 1000 €
21	2188	- 765 €			
21	2183	+ 2 765 €			
TOTAL		2 000 €	TOTAL		2 000 €

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

✓ Travaux :

- Poteau au carrefour RD955/RD182 : Suite à la réunion de chantier, M. le Maire informe le Conseil que le poteau EDF sera déplacé courant octobre.
- Chauffage de la salle des fêtes : L'installation des pompes à chaleur à la salle des fêtes est prévue pour les vacances de la Toussaint. Pour ces travaux, nous avons obtenu une subvention au titre de la DSIL de 14 426 €.
- Alarme incendie de la salle des fêtes : Pour la réparation de l'alarme incendie de la salle des fêtes, l'intervention de l'entreprise est prévue la semaine prochaine.

- ✓ Achat terrain derrière la salle des fêtes : Le bornage du terrain aura lieu la semaine prochaine.

Délibérations :

- AJOUT A L'ORDRE DU JOUR
- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL 2021
- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- CHEMINS DE RANDONNÉES
- Délibération 2021/03/01 : RESTAURANT DU MOULIN : Exonération de loyer
- TRAVAUX DE RESTAURATION DES FACADES DE L'EGLISE – 2^E TRANCHE
- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE
- Délibération 2021/03/02 : MODIFICATION DU BUDGET 2021 – DM1
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Signatures :

M. Éric GALLOIS	M. Frédéric BERNARD-BRUNET
Mme Nathalie RAYNAL	M. Christian CHAUMARTIN
M. Guy CLUNET <i>Absent</i>	M. Cédric LEMOINE
Mme Astrid BACHELOT <i>Absente</i>	M. Fabrice MICHEL <i>Absent</i>
M. Nicolas BARON <i>Absent</i>	Mme Cindy ROBERT